

à l'attention de

Monsieur le Commissaire Enquêteur pour
l'enquête publique sur le Projet
d'implantation du Parc Éolien de la Pézille
(commune de Cambon et Salvergues)

Objet : Signalement du site archéologique de la Pézille en réponse à l'enquête publique
ouverte le 13 janvier 2025

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

J'ai bien pris connaissance du dossier d'enquête publique pour le Parc Éolien de la Pézille.

En conséquence je tiens à vous informer de la présence, sur l'ensemble du relief du Puech de la Pézille, de vestiges archéologiques majeurs.

Un rapport d'opération archéologique : « Prospection sur le Caroux (gravures rupestres) 2024 dirigée par M. André THÉRON (arrêté préfectoral d'autorisation : 76-2024-0237 en date du 27 février 2024 sous l'autorité de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, code opération 1112793) donne le détail des vestiges apparents sur le site de La Pézille et des découvertes fortuites auxquelles il a donné lieu.

Malgré des vestiges seulement apparents et en l'absence de toute opération de sondage à cette date, l'importance du site archéologique est flagrante. Il s'agit d'un ensemble composé de gravures rupestres sur le chaos granitique, sous la forme de bassins et de signes gravés, qui donne à ce site un rang quasi unique par son importance dans l'ensemble de la région Occitanie. Ce site offre également l'opportunité rare de lier ces vestiges à un cadre chronologique au vu des indices mobiliers datant du Néolithique observés lors des derniers travaux forestiers. De surcroît la présence d'un dolmen inédit et conservé intact, préservé de toutes fouilles anciennes et avec l'ensemble de ses composantes

architecturales au cœur de l'emprise du projet éolien, donne à ce site une dimension patrimoniale et scientifique majeure qui dépasse largement l'intérêt régional.

En conclusion, le détail du projet éolien de La Pézille, sans prise en compte de cette dimension patrimoniale historique, démontre le risque d'une potentielle destruction totale d'un site archéologique majeur, une perte irrémédiable d'informations scientifiques, et une atteinte au patrimoine culturel régional.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Rémi AZÉMAR

Agrégé de l'Université²

Docteur en anthropologie sociale et historique

Diplômé de l'EHESS en Archéologie

Professeur honoraire à l'Université de Montpellier

Chercheur Associé au Laboratoire TRACES, équipe PSH, UMR 5608 du CNRS, Université

Toulouse 2 Jean Jaurès